

20^c

Journal du Lot

20^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 50
» 2 ^e page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A propos de la discussion entre M. Marcel Cachin et M. Albert Sarraut. — Comment ils se défendent en Amérique contre le « péril communiste ». — Le conflit anglo-russe.

L'interpellation Cachin sur le discours de M. Albert Sarraut à Constantinople, venue vendredi dernier devant la Chambre, a provoqué le vaste débat attendu et prêté sur l'action antinationale, antimilitariste et anticommuniste du parti communiste.

Il s'agissait d'un procès où l'accusé n'était pas celui qu'on interpellait. M. Marcel Cachin fut l'avocat modéré des révolutionnaires et M. Albert Sarraut le farouche défenseur des « bourgeois ».

Le communiste plaide pour les chambardements la responsabilité atténuée. Il ne réclame pour eux le martyre que dans l'espoir de ne pas l'obtenir et les justifie de vouloir renverser la société d'aujourd'hui en évoquant la radieuse image de l'humanité magnifique qu'ils nous feront demain.

Allez-y voir si vous pouvez ! Et si vous ne pouvez pas, eh ! bien, croyez-en M. Cachin sur parole. Il vous assure que cette humanité sera quelque chose de si beau, si beau, que rien ne peut nous en donner une idée.

Ce bon monsieur Cachin aurait mérité que pour toute réponse on lui présentât un miroir où se contemplerait l'humanité de demain, regardez-la ! Elle est là, devant vous. Et nous la connaissons très bien. Dans son fond, elle ressemblera étrangement à celle d'aujourd'hui. Elle sera faite avec des hommes ; et cela nous suffit pour savoir qu'elle aura beaucoup de défauts qui ne seront pas plus nouveaux que ses quelques vertus. Demain, comme hier, une élite de chercheurs, de savants, de penseurs, de « porte flambeaux » s'efforcera de guider la masse sur la droite voie où elle chemine depuis des siècles, s'élevant lentement et se perfectionnant par degrés, mais bien incapable de réaliser rapidement cette libération totale dont le communisme lui fait la menteuse promesse.

Ce n'est pas si facile que ça, le progrès et c'est le concevoir à l'encontre de toute expérience et de toute vérité que de vouloir l'accomplir par la vertu d'une formule ! D'où vient aux communistes cet orgueil béotien et cette absurde prétention ? Mais si leur doctrine avait cette puissance de régénération humaine qu'on a vainement espéré de tant d'autres, elle se serait manifestée d'abord chez ses adeptes.

Or, nous voudrions bien savoir en quoi ces communistes valent mieux que nous ? Où est votre supériorité ? Tournez-vous, de grâce, qu'on la voie !... C'est en vain que nous cherchons ce qui vous désigne particulièrement pour vous offrir aux autres comme modèles...

Mais nous savons bien, par exemple, que si vous n'avez pas démontré votre pouvoir de faire du bien, vous vous êtes révélés très capables de faire du mal. Nul ne s'entend comme vous à ranimer les forces instinctives de réaction sociale et rien qu'à lire certains journaux d'extrême droite où l'on arbore le communisme comme un épouvantail à électeurs, je constate que l'on y compte beaucoup sur lui. Seulement, ce n'est pas pour aboutir à la Révolution !...

Or, ces jours derniers, en parcourant dans la Revue Politique et Parlementaire une étude de M. Paul Leclerc sur la diffusion de la propriété mobilière aux Etats-Unis, je pensais précisément aux communistes. Vous allez voir pourquoi en lisant ce passage. Il est un peu long, mais il expose en résumé une situation qui mérite d'être connue et, s'il se peut, imitée :

« En fait, écrit M. Paul Leclerc, la majeure partie de la population est aujourd'hui directement intéressée à la prospérité industrielle du pays, et cela de deux façons : d'abord parce que la propriété capitaliste en général tend à se répartir entre un nombre toujours croissant de petits porteurs, ensuite parce que les grandes sociétés pratiquent une politique systématique d'encourage-

ment à l'achat de leurs propres actions par leurs propres salariés. « C'est ainsi que les actions des compagnies du gaz étaient réparties, dès 1923, entre 2.611.000 porteurs ; celles des compagnies de chemins de fer entre 966.000 porteurs, celles de la Westinghouse Electric entre 279.186 ; celles de la United Steel Corporation entre 179.000 ; celles de la General Motors entre 66.097, etc., etc. »

« Prenons un exemple plus précis encore de cette diffusion du capital : parmi les petits porteurs ; en 1911, la Standard Oil (de New-Jersey) ne comptait que 6.078 actionnaires dont huit possédaient à eux seuls la moitié du capital global. Or, en 1925, la Standard Oil de New-Jersey comptait déjà plus de 300.000 actionnaires ».

« Comme on voit, l'ensemble du capital américain ne se concentre pas entre les mains de quelques milliardaires. Il tend très nettement, au contraire, à se « diffuser » parmi la masse des anciens prolétaires. »

Il y aurait beaucoup de choses à dire à ce sujet. Bornons-nous à faire cette simple observation qu'il n'y a pas de communistes aux Etats-Unis ! Et ceci n'est-il pas la preuve que les Américains ont employé la bonne manière de se défendre...

Il faut bien parler de la rupture anglo-russe. Elle reste la grande affaire mondiale... en dépit des péripéties de Mussolini qui nous annonce l'entrée en guerre de l'Italie pour 1935. Contre qui ? Il ne le dit pas... et nous avons le temps de voir. Rien n'assure qu'à cette époque lointaine il sera encore en mesure de faire la guerre à quelqu'un ou à quelque chose.

Donc les Soviets ont répondu à la note britannique en s'efforçant de rejeter sur le cabinet Baldwin la responsabilité de la rupture.

C'est jouer sur les mots et répondre à côté. Le cabinet de Londres ne nie pas avoir pris cette grave initiative. Mais il en donne des raisons. Que valent-elles ? ... Voilà ce qu'il fallait nous dire. Voilà ce qui aurait dû faire le fond du document soviétique.

Or, Litvinoff en parle en passant et pour rejeter en bloc les accusations portées contre son gouvernement. Il déclare qu'il tient comme « au-dessus de sa dignité d'y répondre ».

C'est une façon de voir. Nous nous permettons de penser que la dignité du gouvernement russe n'aurait pu que gagner à une éclatante démonstration de son innocence. Nous croyons aussi que si le gouvernement anglais avait été convaincu de mensonge, c'est sa dignité à lui qui aurait eu à en souffrir.

Et bien des gens pousseront l'audace jusqu'à penser que si les Soviets ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ne le pouvaient pas !...

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

LÉON CLADEL

Une anecdote trop oubliée, que rappelle Candide : Cladel avait son premier livre, Les Martyrs ridicules, sous presse chez Poulet-Malassis. Un soir, dans la salle de rédaction de la Revue Fantaisiste, fondée par Catulle Mendès et à laquelle collaborait le jeune écrivain, entre un visiteur d'un pas furif et discret ; devant lui chacun s'incline : c'est Baudelaire. Il interroge :

— M. Léon Cladel est-il à la Revue ?
 — Cladel se présente. Alors Baudelaire :
 — Je viens de parcourir les épreuves de votre livre chez Poulet-Malassis. Vous avez beaucoup de talent. Je viens vous le dire. Mais il vous faut encore faire beaucoup de corrections, chercher le mot propre, feuilleter les dictionnaires, éviter les synonymes. Voulez-vous revoir vos épreuves avec moi ?

Cladel a raconté ce travail fait en commun avec Baudelaire dans ses Années d'apprentissage.

Les débus, pourtant, de Cladel avaient été singulièrement pénibles : sans argent — son père, le bonnetier, de Montauban, n'aimait pas les fatras de plume — il avait travaillé manuellement pendant des mois ; employé aux abattoirs de la Villette, porteur aux Halles, homme d'équipe, etc... Quand eurent paru ses premiers livres, le vieux père Cladel conçut, au contraire, un soudain orgueil de ce fils qui décrivait si bien les maux des petites gens du Quercy. Pendant sa dernière maladie, comme son fils accou-

Informations

Elections sénatoriales

Dimanche, une élection sénatoriale a eu lieu dans la Manche.

Inscrits, 1.149 ; votants, 1.142 ; blancs ou nuls, 17 ; majorité absolue, 563.

MM. Villault-Duchesnois, député. Entente républicaine, 618 voix (élu) ; Blet, ancien préfet, républicain, 376 voix ; Mars, socialiste, 44 voix ; Charles Rioteau, fils du sénateur décédé ; Union républicaine, 43 voix ; Couraye du Parc, ancien hâtonnier, conservateur, 23 voix ; divers, 25 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Emile Rioteau, doyen d'âge du Sénat, décédé.

Une élection sénatoriale a eu également lieu dans le Nord, en remplacement de M. Pasqual, décédé.

Au deuxième tour du scrutin, M. Daniel-Vincent, député radical-socialiste a été élu par 1.258 voix sur 2.501 votants.

Poursuites contre le député Cornavin

La demande en autorisation de poursuites qui a été déposée vendredi sur le bureau de la Chambre visé M. Cornavin, député communiste du Cher.

La requête du procureur général n'est pas fondée sur des faits de propagande antimilitariste, mais s'appuie sur une action en diffamation intentée par une institutrice de la Nièvre qui a été mise en cause dans un article du journal dont M. Cornavin est le gérant responsable.

Le sort de Nungesser-Coll

On mande de Québec à l'agence Reuters :

L'aviateur militaire envoyé par le gouvernement de Québec à la recherche de Nungesser et de Coll, est rentré après avoir exploré le golfe du Saint-Laurent et la côte du Labrador.

Il a déclaré avoir rencontré de grandes difficultés par suite du mauvais temps, notamment du brouillard et de la neige. Il a exploré les parages du détroit de Belle-Île, sans trouver trace des deux Français. Au retour, son appareil s'est écrasé sur la rive nord du golfe du Saint-Laurent, mais les occupants n'ont pas été blessés.

Il y a, à Terre-Neuve et au Labrador, a-t-il ajouté, beaucoup d'endroits non explorés où les aviateurs auraient pu atterrir. L'aviateur canadien a toujours espoir qu'on retrouvera les aviateurs français. Le gouvernement de Québec va faire continuer les recherches jusqu'à ce que la région entière ait été explorée.

La rupture anglo-soviétique

Des policiers continuent à monter la faction devant la porte de l'ambassade des Soviets, et un avis affiché sur la porte de Chesham House, annonce au public que le consulat général de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est fermé.

La Russie mobiliserait

Un télégramme de Stockholm annonce que selon les derniers télégrammes reçus de la frontière russe, les hommes des cinq dernières classes de la réserve auraient été rappelés sous les drapeaux, et que d'importantes concentrations de troupes soviétiques s'opèrent actuellement dans la région de Cronstadt.

L'Espagne et le Brésil à la S. D. N.

Sur l'initiative de la délégation française, le Congrès international des Liges pour la S. D. N. a adopté une motion invitant l'Espagne et le Brésil à demeurer dans la S. D. N. L'adoption de cette motion a été saluée par de chaleureux applaudissements, donnant lieu ainsi à une manifestation de sympathie pour ces deux pays.

En raison des circonstances qui amènent l'Espagne à annoncer son intention de se retirer de la S. D. N. si l'Allemagne y entrainait, ce geste spontané du congrès cause une satisfaction marquée dans les milieux allemands.

Troubles à Salonique

Le gouvernement prend des mesures pour le maintien de l'ordre à Salonique, à Drama et à Cavalla, en raison de troubles d'origine communiste suscités par les ouvriers des fabriques de tabacs.

rait l'embrasser, le bourellier lui avait dit en lui prenant les mains :

— Excuse-moi, mon petit, je ne t'avais pas compris.

Léon Cladel pourrait sans pouvoir rien répondre. De jour en jour son père s'en allait. Un soir, il fut le déshabiller. Quand on lui retira son gilet de bure, quelque chose de lourd tomba. Cladel se baissa : c'était son livre Le Bouscassie. Mais le vieux avait entendu :

— Replace le livre et quand je serai mort, mets-le avec moi dans la caisse.

Le lendemain, il mourut, et dans son cercueil Léon Cladel, les yeux secs, le cœur lourd, mettait sous sa tête Le Bouscassie.

Au Maroc

A la limite nord du terrain conquis par notre dernière offensive à l'est d'Ouz-zan, et qui est maintenant entièrement occupé par nos troupes, on opère leur concentration en deux groupes : le premier est aux ordres du général Pétin, à Kalouch ; le second, qui commande le colonel Huot, autour de Moulay Abd-el-Kader, soit à dix kilomètres à l'ouest de l'autre. Nos troupes sont ainsi préparées pour toutes opérations ultérieures vers le nord, encore inconnues, dont les tribus sont fortement travaillées par notre action politique.

Armements navals américains

Un plan précis pour la limitation des armements navals aurait été élaboré selon l'Agence Reuter au cours de discussions qui ont eu lieu entre M. Kellogg, secrétaire d'Etat, et M. Gibson, ambassadeur des Etats-Unis à Bruxelles, et principal délégué américain à la conférence navale à trois qui doit se réunir à Genève le 20 juin prochain. Toutefois, le plan détaillé ne sera pas exposé avant la séance inaugurale de la conférence.

En Chine

Le général Yang-Sen poursuit une bataille importante dans la région de You-Tchéou contre les troupes rouges. La canonnière *Alerte* s'est rendue sur les lieux pour assurer le passage des vapeurs qui avaient été obligés de s'arrêter par suite de la violence de la canonnade.

Au nord de Hankou, l'offensive nordiste progresse et rencontre peu de résistance, les blessés affluent à Hankou. Le Wai-Cheou-Pou manifeste l'émotion que lui a causé l'envoi de troupes japonaises. On annonce qu'il protestera demain auprès de la légation japonaise.

EN PEU DE MOTS...

— La souscription ouverte parmi les Américains résidant à Paris a produit la somme de 900.000 francs, samedi soir.

— Les négociations franco-russes en vue de l'établissement d'un traité commercial commenceront à Paris, le 8 juin.

— On annonce que le roi de Bulgarie a l'intention de faire un voyage officiel au cours duquel il visitera Rome, Paris et Londres.

— La température tombant au-dessous de zéro, des gelées blanches ont causé des dégâts dans les cultures maraichères de la région de Metz.

— L'aviateur Lindbergh a quitté Bruxelles au milieu des acclamations d'une foule énorme et a pris le vol pour se rendre à Londres.

— Un choc sismique d'une violence extrême a été ressenti à San Francisco. Il a duré 4 minutes.

NOS ÉCHOS

Le ministre coupé !...

Il arrive fréquemment à M. Bokanowski de raconter par téléphone des histoires croustillantes et marseillaises à ses correspondants.

C'est ordinairement le soir que ça se passe, et il en sait, le bougre, intarissablement.

Il n'a d'ailleurs pas de chance avec le téléphone.

Comme ce n'est pas d'habitude de son cabinet de Ministre qu'il se livre à ces exercices, il lui advient ce qui advient au plus humble des abonnés de son administration : il est régulièrement coupé et c'est toujours au moment le plus pathétique de son histoire qu'il subit cette mésaventure.

« Eh ! Pour ce prix, tu ne voudrais pas peut-être que je t'aie donné des langoustes ! », allait-il dire, l'autre soir, à un de ses correspondants, et c'était la fin d'une galéjade — qu'il est, sans doute possible de raconter, mais difficile d'écrire — lorsqu'il eut la sensation qu'il n'avait plus personne au bout du fil !

— Mademoiselle, on me coupe, on me coupe ; je suis le Ministre des P. T. T.

Et, tel Jérémie, le ministre (qui appartient, comme on sait, à la race des circoncis) continuait ses lamentations. Mais il entendit une voix suave lui répondre :

— Ah non ! Vous nous racontez ça tous les soirs ! On vous coupe ! On vous coupe ! D'ailleurs, si vous étiez véritablement le Ministre des P. T. T., il y a une belle lurette que ce serait fait !...

Et M. Bokanowski dut raccrocher, tout patois.

Le goût des paradoxes.

Anatole France, peu de temps avant la maladie qui devait l'emporter, se plaignait de ne pas comprendre la passion qui entraînait les jeunes écrivains de l'après-guerre vers les paradoxes les plus insensés. Cette recherche de l'originalité à tout prix lui paraissait infiniment fâcheuse.

— Elle a conduit beaucoup de jeunes gens, disait-il à cet étrange résultat : ils appellent esprit l'absence de bon sens, et bon sens l'absence d'esprit.

LES ANNALES CADURCIENNES

LE THÉÂTRE

Cahors a toujours aimé le théâtre. Il y a six cents ans, notre ville possédait déjà une confrérie d'artistes qui allaient jouer, jusqu'à Limoges, le « Miracle de St-Martial ». Plus tard, les étudiants de l'Université créèrent des « Farces » et « Comédies » dont l'une, *Scatobronda*, est venue jusqu'à nous. A la veille de la Révolution, Cahors possédait, sinon un théâtre public, du moins un groupe d'amateurs qui égayaient « la bonne société » : « Nos dames et nos marquis s'apprennent pour jouer quelques comédies qui attireront force curieux », écrivait *Amable Baudas*, en décembre 1788.

Avec la Révolution, le théâtre devint une institution publique et nous voyons un peu plus tard le Préfet et le Maire agir de concert afin de fournir notre scène des meilleurs artistes et des pièces les plus divertissantes.

Des « troupes », dont certaines comprirent une vingtaine de personnes, stationnaient alors à Cahors, durant toute la « Saison », c'est-à-dire de mi-octobre à fin juillet.

Mais la ville ne possédait pas de salle spéciale, et il fallait louer celle que le Sieur Richard avait fait aménager dans l'ancien immeuble des Ursulines.

Dans cette salle de fortune, *Mlle Mars* vint, en 1820, jouer *Athalie*, et ce fut peut-être à la suite de l'enthousiasme soulevé par la grande artiste, qu'une trentaine de jeunes gens formèrent la « Société de la Comédie bourgeoise ». Société qui, à vrai dire, ne nous est connue que parce que ses membres, au cours d'un banquet au Palais Royal « couvrirent de peaux de pêches », « arrosèrent de vin » et « brisèrent » le buste du Roi.

Cette incartade de jeunes gens en goguette ne fut peut-être pas étrange au désir de voir la Salle de Spectacle, — ancienne église, — rendue à sa destination première ; ce désir se manifesta surtout après une mission retentissante qui eut lieu deux ans plus tard et à la suite de laquelle la « Comédie », rachetée par souscription publique, fut offerte aux religieuses de l'Ordre du Carmel.

La Révolution de 1830 trouva donc Cahors sans théâtre. Les Finances de la ville, toujours exiguës, ne permettant pas d'entreprendre la construction d'une Salle, on eut recours, — à l'exemple d'autres localités comme Sedan et Niort, — à la formation d'une Société civile devant faire l'avance des fonds nécessaires.

La Société cadurcienne fut constituée le 18 avril 1832 ; trois jours après, ses représentants : *Hugues Dupuis*, Procureur du roi, *Jean Reilhac*, gendarme en chef du Cadastre, *Jean Caviolle*, médecin, *Cangardel*, négociant, *Félix Périé*, avocat, *Charles-Hector Malo*, architecte départemental et *Joseph Pinochet*, conducteur des Ponts-et-Chaussées, d'un commun accord avec le Conseil municipal, arrêtaient les conditions suivantes :

La Société émettrait cent-vingt ac-

De qui l'autographe ?

Dans son courrier, M. Sacha Guity trouva récemment une lettre dans laquelle une personne sollicitait un autographe.

M. Sacha Guity prit sa meilleure plume et écrivit aussitôt au demandeur : « Cher monsieur, vous me remandez un autographe. C'est très bien. Mais vous avez oublié de me dire de qui ? »

Par retour du courrier, la personne répondit : « Mais de vous ».

Sacha n'a pas prolongé la correspondance.

Si vous aviez entendu l'autre !...

M. Maupou, député de Saône-et-Loire, vient de protester à la Chambre contre la suppression de l'arrêt de certains trains du P. L. M. à Chagny, affirmant que cette suppression portait préjudice à toute la région Chagny-Le Morvan-Le Creusot.

Aux vieux parlementaires, cette station de Chagny rappelle une anecdote hilarante.

C'était bien avant la guerre. M. Viviani, qui n'avait pas encore été ministre, mais était déjà un personnage politique important, devait aller au Creusot où l'appelaient une affaire importante qu'il devait plaider ensuite à Mâcon. Il prit ainsi le train, le soir, en gare de Lyon.

pour obtenir la somme jugée nécessaire, et la Ville rembourserait ces actions à raison de six par an, à partir de 1836.

L'adjudication se fit le 11 juillet 1833, sur les plans et devis dressés par l'architecte *Malo* ; les travaux commencèrent bientôt après, suivis avec l'intérêt le plus vif. « On eut dit, vraiment, rapporte le *Progress* en parlant de quelques curieux, qu'il s'agissait d'un petit palais qu'on bâtissait pour eux. »

Cette assiduité auprès des chantiers ne fut peut-être pas inutile ; dans tous les cas le nouvel édifice ne présente pas les nombreuses maléfactions que l'on eut à déplorer, quelques années plus tard, dans la construction de l'Hôtel-de-Ville.

Comme il arrive souvent, les crédits prévus furent insuffisants et il fallut émettre une deuxième série de cinquante actions dont l'intérêt fut garanti par la Ville.

L'inauguration du Théâtre eut lieu le 19 juin 1835. Nous n'avons pas de détails sur cette solennité ; la Société « Les artistes de Cahors », créée le 1^{er} mars 1834 dut y participer et ce fut probablement quelqu'un de ses membres qui débita les vers suivants, composés pour la circonstance, par le conducteur des Ponts-et-Chaussées, *Dubois-Dusaunoy* :

Honneur aux magistrats dont la prudence habile
 A su doter Cahors d'un monument utile ;
 Leur nom sera chéri de leurs concitoyens,
 Aux artistes, honneur ! A eux dont la main pure
 A de l'architecture,
 Reproduit les effets vénérés des anciens !
 Quant à nous, habitants, désireux de vous plaire,
 Appelés les premiers à venir satisfaire
 Vos goûts et vos plaisirs, nous sommes trop heureux
 Qu'un sourire léger parfois nous encourage
 Et qu'un libre suffrage
 Applaudisse à nos soins et couronne nos vœux.

Il n'existait pas alors de journal local, aussi lorsque, en février 1836, parut l'éphémère *Progress du Lot*, deux articles y furent-ils consacrés à la « Salle de Spectacle ».

« ...Les dispositions intérieures sont ménagées avec un rare bonheur, soit pour la vue, soit pour l'acoustique. La Scène, qui va s'élargissant sur les bords, permet aux spectateurs placés sur les côtés de ne rien perdre de ce qui s'y passe... »

« C'est un bruit généralement accredité dans la ville que la salle du Palais Royal à Paris, a servi de modèle pour la nôtre... »

Toutefois, le chroniqueur déploierait la disposition des deux loges « réservées aux premiers magistrats de la Ville et du Département », disposition tellement incommode « que si deux personnes s'y trouvent réunies, une seule pourra jouer facilement de la vue de la scène », — et aussi « le ton monotone » du rideau.

« Pourquoi, ajoutait-il, n'avoir pas représenté en son milieu les armes de la ville ou le Pont Valentré, dont la position pittoresque aurait fourni, par le voisinage de la fontaine des Charreaux, le sujet d'un tableau agréable aux yeux des habitants ? »

(A suivre) L. SAINT-MARTY.

— Je change à Chagny, dit-il à l'employé des compartiments à couchettes. Réveillez-moi et faites-moi descendre.

— Glissant un pourboire dans la main de l'employé, Viviani ajouta même :

— J'ai le sommeil très dur et suis de fort mauvais humeur quand on me réveille. Même si je vous envoie promener, faites-moi descendre ! De force, s'il le faut, mais mettez-moi sur le quai.

L'employé s'inclina et promit. Or, Viviani se réveilla presque à l'aube. Le train avait dépassé Chagny !

Les colères de Viviani étaient violentes, comme on sait. En un instant, il bondit dans le couloir et apostropha l'employé, le traitant comme du poisson pourri.

Quelques voyageurs, attirés par les éclats de voix, virent dans le couloir. Quand Viviani eut regagné son compartiment, l'un d'eux dit à l'employé :

— C'est égal ! Il vient de vous passer quelque chose... »

— L'homme à la casquette eut alors un sourire indéfinissable.

— Ce n'est rien, Monsieur, répondit-il. Si vous aviez entendu l'autre... »

— Quel autre ?

— Celui que j'ai « descendu » à Chagny !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

MANIFESTATION LAÏQUE

Pour les Maîtres et pour l'Ecole

Le Syndicat des Instituteurs du Lot tenait dimanche, à Cahors, ses assises annuelles. Venu en grand nombre, de tous les points du département, maîtres et maîtresses ont tenu le matin leur Assemblée générale où sont discutées les questions professionnelles, élaborées les propositions nouvelles et mises en commun les idées de chacun pour le bien de l'Ecole et la grandeur de l'Enseignement laïque.

Ces réunions ont une vertu bienfaisante et une force reconfortante qui les rend précieuses. Elles donnent à ces maîtres, isolés les uns des autres tout le reste de l'année, le sentiment nécessaire de leur solidarité; elles font sentir à chacun d'eux qu'il est l'élément actif d'un puissant ensemble et elles rappellent à tous qu'ils travaillent, d'accord bien que séparément, à la même œuvre d'éducation nationale et de perfectionnement intellectuel et moral.

Cela met du rayonnement dans les cours et restitue à l'humble tâche quotidienne sa noblesse véritable et sa réelle beauté.

LE BANQUET

Après la séance de travail, les Congressistes se retrouvèrent à midi et demi dans la salle de la manufacture des Tabacs autour des tables parfaitement servies et d'un menu excellent préparé par le maître en l'art culinaire de l'Hôtel du Midi.

En l'absence de M. le Préfet appelé hors du département, ce banquet amical était cordialement présidé par M. Bor, l'actif et dévoué Secrétaire Général si sympathique aux membres de l'Enseignement laïque. Notons encore à la table d'honneur la présence de MM. Bessières, adjoint au Maire de Cahors et représentant la municipalité; Mlle Brugalères, directrice de l'Ecole Normale d'Instituteurs; Mme Hébrard, membre du Conseil départemental; Mlle Salives, membre du Conseil départemental, directrice du Cours complémentaire de Souillac; MM. Illeret, Inspecteur d'Académie; Irague, proviseur du lycée Gambetta; Laurent, Secrétaire général de la Fédération des Fonctionnaires; Bouchilloux, inspecteur primaire de Figeac; Doumerc, inspecteur primaire de Cahors; Calvet, inspecteur primaire de Gourdon; Astorg, Secrétaire général du Syndicat des Instituteurs du Lot; Lafage, directeur de l'Ecole Primaire supérieure de Cahors; Gaignebet, directeur de l'Ecole de garçons de Cahors; Marty-Rolland, délégué de la C. G. T.; Bach, représentant la Fédération des Syndicats etc., etc.

Discours de M. Astorg

C'est le Secrétaire-Général du Syndicat qui ouvre la série des discours. Après avoir présenté des excuses et adressé les remerciements de l'assemblée aux invités, il exprime en un langage vigoureux et pressant quelques-unes des idées générales qui sont inspirées aux instituteurs par les événements actuels et les nécessités urgentes de l'heure.

Son discours est une fière revendication en faveur de l'Ecole laïque, si féroce ment attaquée et si mollement défendue. Ce n'est pas à l'immoral argument du nombre que les Instituteurs font appel pour qu'il leur soit rendu justice, mais à la haute valeur nationale du rôle qu'ils remplissent et à l'importance de leur mission. Républicains, laissez-vous l'Ecole laïque en proie à ses ennemis qui sont aussi les vôtres et ceux de la Démocratie?...

L'orateur montre avec une grande force que la question n'est pas seulement politique. C'est aussi une œuvre sociale de la plus grande conséquence. L'enseignement national doit être exercé par des maîtres d'élite. Quel danger pour le pays si, un jour ou l'autre il en était autrement! Prenons garde! Rien ne serait plus grave que de voir les meilleurs éléments, découragés, se détourner de cette tâche, livrant ainsi aux médiocres et aux incapables l'éducation intellectuelle de la jeunesse française!

Le temps est-il donc passé des Jules Ferry et des Paul Bert? Qui donc se lèvera pour soutenir cette grande cause?...

Du moins l'orateur a la joie de saluer l'intervention des forces syndicales qui assureront aux membres de l'enseignement une grande puissance de collaboration. Enfin et surtout, il attend des jeunes l'impulsion nécessaire. Arrière, s'écrie-t-il, les sceptiques et les blasés. A nous des hommes d'enthousiasme et de foi qui aideront les éducateurs du peuple à répandre les idées de bonté, de fraternité et d'amour.

Discours de M. Bor

Le Président de la Société de Secours Mutuels parle au nom des

six cents membres de cette puissante et prospère association. Il rappelle brièvement les exposés faits à la séance du matin et se félicite des excellents résultats obtenus. Le fonctionnement de la Société donne toute satisfaction; il est la mise en pratique des doctrines de solidarité enseignées à l'école. Il faut croire qu'elles ont une vertu contagieuse puisque les jeunes Normaliennes de Cahors ont unanimement adhéré à la Société de Secours Mutuels! (Applaudissements.)

A son tour, M. Bor parle éloquentement de l'Ecole où l'on enseigne le grand esprit libéral qui doit inspirer la République. Il est donc logique avec son enseignement l'instituteur qui réclame le droit commun dans la liberté, mais qui sait en user avec tact et avec mesure de manière à ne jamais compromettre l'Ecole, si injustement dénigrée. Il a conscience des devoirs particuliers que lui impose sa fonction et il sait concilier ses droits de citoyen et ses obligations d'éducateur.

Le juste et sage langage du Président de la Société de Secours Mutuels recueille l'assentiment réfléchi de l'auditoire qui salue sa péroraison de chaleureux et vibrants applaudissements.

Allocution de M. Gau

En quelques phrases simples et cordiales, notre excellent confrère, M. Gau, parlant au nom de la presse, affirme la sympathie active et vigilante des journalistes républicains pour les maîtres et l'enseignement laïques.

Discours de M. Laurent

Le Secrétaire-Général de la Fédération Nationale des Fonctionnaires, salué d'une salve de bravos, se lève à son tour et après quelques phrases de remerciements et de félicitations, il en vient à parler de la situation faite non pas seulement aux instituteurs, mais à l'ensemble des fonctionnaires.

C'est une question, dit-il en substance, que le public juge mal parce qu'il la connaît mal. Il croit que nous défendons égoïstement l'intérêt particulier des fonctionnaires. Nous défendons quelque chose de plus haut: l'intérêt général de la fonction publique. Et le pays y est intéressé tout comme nous. Quel dommage énorme il subira le jour où les grands services publics ne recrutent plus qu'un mauvais personnel!

M. Laurent insiste sur la nécessité qu'il y a de maintenir l'union complète entre tous les fonctionnaires, de tous les degrés. Les hauts postes des administrations doivent, pour le bien public, être tenus par des hommes de haute valeur. Pour les avoir, il faut les payer. Sinon, ils s'en iront occuper les fonctions lucratives des grandes industries privées qui les leur offrent. Et alors?...

Eh! bien alors, nous verrons l'Etat privé de services précieux et tous les grands administrateurs seront au service des intérêts privés contre l'intérêt général.

M. Laurent parle ensuite de la question indemnité de maladie et dit qu'il espère voir cette question recevoir bientôt la solution souhaitée, grâce à un petit prélèvement supplémentaire opéré sur le traitement. Enfin, il exprime la volonté de tous de voir le droit syndical reconnu légalement et soit à l'union des fonctionnaires, à l'union des travailleurs au sein de la C. G. T.

L'assemblée fait à M. Laurent une longue ovation.

Allocution de M. Irague

L'excellent proviseur du Lycée Gambetta tient à associer en quelques mots l'enseignement secondaire à cette manifestation de l'enseignement primaire. Il n'y a pas de cloison entre eux. L'un doit se considérer comme le prolongement de l'autre. Tous les deux poursuivent un même but qui est la recherche et la formation de l'élite laquelle est particulièrement nécessaire à une démocratie.

C'est pourquoi, aux applaudissements de tous, M. Irague boit à l'union des deux enseignements.

Allocution de M. Bessières

Le dévoué adjoint au Maire de Cahors ne veut pas manquer d'exprimer les sentiments de la municipalité cadurcienne à l'égard des maîtres et de l'enseignement laïques. Ces sentiments sont connus et les Instituteurs savent de quelle constante sollicitude la municipalité a toujours entouré l'Ecole et ses professeurs. M. Bessières rend un hommage cordial à ces maîtres qui donnent l'exemple de l'entier dévouement à leur tâche et de l'accomplissement sans défaillance de leurs devoirs.

Il lève son verre à l'Ecole laïque qui sert noblement la France et la République.

Ces quelques phrases cordiales et sincères sont vigoureusement applaudies.

Discours de M. l'Inspecteur d'Académie

Accueilli par une vibrante acclamation, M. l'Inspecteur d'Académie ne croit pas avoir besoin d'affirmer son dévouement à l'Ecole et à ses maîtres. Ce qui lui paraît nécessaire c'est que du haut en bas de la hiérarchie universitaire il y ait action cohérente. Contrairement au sens que l'on donne généralement au vers de La Fontaine il ne faut pas que le maître soit l'ennemi. Au contraire, il faut lui accorder pleine et entière confiance.

M. l'Inspecteur d'Académie expose ensuite dans une forme souple et fine le rôle bienfaisant que doit jouer le syndicat et les abus auxquels il pourrait donner lieu. Par son action il doit rendre plus facile la tâche de justice. Mais son rôle ne va pas sans de lourdes responsabilités. Chaque syndiqué doit avoir conscience qu'il contribue à une œuvre d'intérêt général et qu'il ne faut pas ravaler la puissance du syndicat au moyen d'obtenir des faveurs ou des passe-droits.

Le syndiqué doit mettre son idéal très haut et c'est ainsi qu'il sera dans la société un élément d'action bienfaisante et de progrès.

Le discours de M. l'Inspecteur d'Académie, plusieurs fois interrompu par les applaudissements, est salué à la fin par de longues salves de bravos.

Discours de M. le Secrétaire Général

Pour clôturer cette longue série de harangues, M. Bor prononce un discours dont l'inspiration profonde et la belle tenue littéraire produisent sur l'assemblée une impression qu'elle manifeste par des applaudissements répétés.

M. le Secrétaire général exprime d'abord la bienveillance et la cordiale sympathie de l'administration pour le corps universitaire et la cause de l'enseignement.

Parmi les tâches de haute utilité sociale que l'Ecole peut et doit remplir il en est une qui, actuellement surtout, doit susciter son émulation. Il faut travailler au développement et à la prospérité de notre agriculture; il faut inculquer aux enfants l'amour du sol natal et la fierté du noble métier de laboureur. Les instituteurs sont admirablement placés et qualifiés pour travailler à cette œuvre de salut national.

M. Bor insiste éloquentement sur cette idée qu'il y a là un service de la plus haute importance à rendre au pays. En passant, il indique que dans un ordre d'idées tout voisin, l'Ecole doit orienter les jeunes filles vers leur tâche de maîtresse de maison et directrice du ménage. Le Lot sera bientôt doté d'une Ecole ménagère ambulante dont on peut espérer les meilleurs résultats.

Enfin, M. Bor expose qu'il devient de plus en plus difficile de recruter dans les communes des secrétaires de Mairie qui sont pourtant indispensables à la vie communale. Il appelle sur ce point l'attention des instituteurs et compte sur le dévouement de tous pour parer à ce grave inconvénient.

En terminant, M. le Secrétaire général lève son verre à la prospérité de l'Ecole laïque, à la santé des membres du corps enseignant et il convie tous les assistants à s'associer au toast qu'il porte en l'honneur de M. Gaston Doumergue, Président de la République.

Une unanime et vibrante acclamation répond à cet appel et clôture dignement cette belle séance dont chacun emportera un cordial et reconfortant souvenir.

AU THEATRE

Dimanche soir, les Elèves de l'Ecole normale d'Instituteurs ont donné, à l'occasion de la réunion du Syndicat des Instituteurs, une représentation au Théâtre.

La salle était archicomble: les jeunes artistes jouèrent une agréable comédie avec beaucoup de brio.

Des évolutions rythmiques furent exécutées avec la grâce et le charme habituels par les élèves qui se firent également entendre dans des chœurs.

L'orchestre symphonique dirigé par M. Barreau prêtait son concours à cette soirée qui fut très réussie.

Nos compliments à tous, artistes, musiciens.

BAL

Conformément à la tradition, la fête des instituteurs et institutrices devait se terminer par un bal.

Ce bal organisé dans les vastes salles du Magasin des Tabacs fut superbe. Une foule considérable de couples se livraient aux plaisirs de la danse aux sons d'un excellent orchestre composé des musiciens de l'Orchestre symphonique. Bal très réussi qui ne prit fin qu'à 4 heures du matin.

Encore une fois nos félicitations aux organisateurs.

Recrutement

M. Daran, sous-officier au 9^e d'infanterie, est affecté à la section des secrétaires d'Etat-major, au bureau de recrutement de Cahors.

P. T. T.

Mlle Lucile Salanié et Fernand Vialard, admises au dernier examen des P. T. T., dans le Lot, sont nommées: la première à Châlons-sur-Marne et la deuxième, à Lille.

LES FONCTIONNAIRES

Notre ville a été dimanche le lieu de plusieurs réunions tenues par différentes associations de fonctionnaires.

Les Contributions Indirectes

Voici le communiqué que nous adresse, en ce qui le concerne, le Syndicat des Contributions indirectes:

« La section syndicale des Contributions Indirectes du Lot a tenu sa réunion générale le 29 mai à 10 heures du matin dans une des salles de la Mairie. Le camarade Boursicot, membre régional de la C. A. P. du syndicat national était présent. Il a développé aux nombreux camarades venus de tous les points du département, la situation actuelle. Cet exposé a résumé les travaux faits par le syndicat national et les questions à l'ordre du jour du congrès général qui se tiendra à Paris, les 9, 10 et 11 juin prochain.

Les deux ordres du jour suivants ont été votés à l'unanimité:

I. « La section syndicale du Lot approuve en tous points l'action menée par le Conseil syndical et la C. A. P. et lui accorde son entière confiance. Elle approuve dans tous ses compartiments le rapport moral du Secrétaire général auquel elle adresse toute sa sympathie et l'expression de son entière solidarité. »

II. « La section syndicale du Lot décide l'adhésion pure et simple et sans condition à C. G. T. »

Le camarade Labrunie du comité central des « Jeunes de l'Enseignement laïc » a exposé hors séance le but de son groupement qui est de donner plus de facilités et plus de moyens aux débutants de toutes les corporations. Un banquet amical a eu lieu ensuite à midi, à l'Hôtel des voyageurs.

La section syndicale s'est ensuite rendue au Congrès départemental de la Fédération des Fonctionnaires où devant une nombreuse assistance ont pris la parole les camarades: Laurent, Labrunie et Boursicot. Cette réunion commencée à 3 heures du soir fertile en discussions, a permis d'édifier beaucoup de camarades sur leurs intérêts respectifs et corporatifs. La section syndicale s'est ensuite rendue à la Bourse du Travail où le camarade Bach, secrétaire de U. D. de la C. G. T., a bien voulu nous admettre au congrès de cette section au titre d'auditeurs.

Elle a assisté à la conférence très intéressante faite par le camarade Marty-Rolland.

Que le camarade Bach reçoive ici nos remerciements et veuille bien les transmettre aux membres de l'U. D. Enfin, une délégation de la section a assisté à 7 h. 1/2 du soir au banquet organisé par la Fédération des Fonctionnaires, présidé par M. Bessières, adjoint au maire de Cahors, et où assistaient les camarades Laurent et Boursicot.

Congrès de la Fédération du Lot

D'autre part, la Fédération des Fonctionnaires du Lot (qui englobe les associations des fonctionnaires de tous ordres et de toutes catégories) a tenu une assemblée générale, dimanche après-midi, dans une salle de l'Hôtel de Ville de Cahors.

Les discussions furent longues et animées. Enfin de séance, l'ordre du jour suivant fut adopté:

« Le syndicat des fonctionnaires du département du Lot, affilié à la Fédération nationale des fonctionnaires, réuni en assemblée générale, à la mairie de Cahors, après avoir entendu les exposés des camarades Laurent, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires; Boursicot, du syndicat des contributions indirectes, et Labrunie, des groupes des jeunes instituteurs, considérant que l'union de tous les travailleurs manuels et intellectuels est nécessaire pour assurer le succès de leurs revendications légitimes, fait confiance au bureau de la Fédération du Lot pour mener d'accord avec la C. G. T. et le cartel des services publics, toute l'action indispensable en vue de triompher de toutes les résistances et d'améliorer particulièrement le traitement des jeunes. »

Une saisie... originale!

On sait que l'Etat débiteur n'aime pas à payer ses dettes: mais lorsqu'il est créancier, il ne ménage pas ceux qui lui doivent.

Si ceux-ci rechignent, il fait un signe: et, oust! les « records », c'est ainsi qu'on désigne les défenseurs de ses intérêts, sont là tout prêts, et bondissent chez les débiteurs récalcitrants.

Munis de pleins pouvoirs, ces défenseurs des intérêts de l'Etat ne connaissent avec le plus de tact possible, sans doute, mais ils sont sans pitié.

« Débiteur récalcitrant, tu ne veux pas payer ce que tu dois au fisc? Tant pis pour toi. On t'enlèvera tout ce que tu as dans ta cambuse! »

Et il est ainsi fait. L'information suivante est, à ce point de vue, tout à fait savoureuse!

En discussion avec le fisc pour un reste de contributions à payer remontant à plusieurs années, et dont il contestait la validité, un habitant de la ville d'Ornon (Gironde) s'était laissé saisir, au moment où le porteur de contrainte rédigeait son procès-verbal, des témoins furent avec stupeur la phrase suivante: « J'ai saisi et mis sous autorité de justice les objets et après désignés: dans une cuisine, une

table, un dressoir, quatre chaises, une cuisinière, et 6 enfants en bas âge! »

Les témoins, indique l'information, n'en sont pas encore revenus! Et vraiment, il y a de quoi! La saisie ne manque pas d'originalité. Il est même probable que ce sont des pintes de bon sang que firent les témoins de ce procès-verbal, surtout quand le porteur de contrainte a voulu placer sous scellés ou mettre en ballots les objets et enfants saisis!

Nous saisis qu'est encore le contribuable récalcitrant qui a dû avoir le plus large sourire: ce n'est pas, certainement, le chef de service du « record ». Ce chef de service n'a pas pu tressaillir de joie en apprenant qu'il allait avoir à s'occuper de la vente aux enchères du ballot des objets saisis! Car, jusqu'au jour des enchères, s'il doit garder et entretenir les objets, qui nourriront les 6 enfants?

Dans ce cas, c'est l'Etat qui en sera de ses deniers, des deniers des contribuables, s'entend!

LOUIS BONNET.

A la gloire du Quercy

M. Eugène Bosc, notre très distingué concitoyen, vient de faire paraître chez M. Meyzenc, libraire-éditeur à Cahors, son nouveau livre *En Quercy... En Glanant*.

Annoncé depuis quelques semaines, il était impatiemment attendu par les nombreux amateurs de notre beau pays dont il ne décevra pas les espérances.

Joliment édité, cet ouvrage est précieux à la gloire du pays natal dont il conserve des tableaux qui, sans lui, s'effaceraient et tomberaient dans l'oubli. Ajoutons qu'il est présenté aux lecteurs par une très belle préface de M. JOSEPH DE PESQUIDOUX.

Le chantre de la glèbe, l'auteur de *Chez Nous, Sur la Glèbe, Le Livre de la Raison* était mieux qualifié que personne pour comprendre et exprimer l'âme de notre terre, la poésie âpre ou mélancolique qu'exhale notre sol.

Le Livre de M. Eugène Bosc est assuré d'un beau succès.

Nos Parlementaires

Question au ministre de l'Instruction publique

M. Bonat, député, demande à M. le ministre de l'Instruction publique: 1° s'il est conforme à ses instructions de décaler, dans la rétribution des professeurs de l'enseignement secondaire, chargés d'heures d'enseignement dans les lycées et collèges de jeunes filles, la valeur des heures que ces professeurs n'ont pu assurer parce qu'ils étaient, à ces mêmes heures, examinateurs aux épreuves des bourses, examen qui ne comporte aucune rétribution; 2° dans le cas de l'affirmative, s'il n'y aurait pas lieu de réformer lesdites instructions pour prévenir cette injustice: demander un surcroît de travail gratuit, tout en supprimant, par ailleurs, une rétribution.

Réponse. — Aucune instruction générale n'a été donnée pour la situation qui fait l'objet de la question écrite. Il ne peut donc s'agir que de cas d'espèce. Pour pouvoir répondre à l'honorable député, il est nécessaire qu'il fasse connaître à quel cas précis il fait allusion.

Nos compatriotes

Nous apprenons avec un vif plaisir que M. Philippon, le distingué Directeur de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Toulouse est inscrit sur le tableau pour l'inspection primaire à Paris.

M. Philippon, gendre de M. Linol, qui fut Directeur de l'Ecole annexe, a été, pendant plusieurs années, Directeur de l'Ecole Normale du Lot et il a laissé chez nous le meilleur souvenir.

Nous lui adressons nos plus chaleureuses félicitations.

Fédération des Mutuels Veuves et Ascendants du Lot

La Fédération des Mutuels, Veuves et Ascendants du Lot, siège social rue Clemenceau, 9, à Cahors, a reçu de l'Union Fédérale, la lettre ci-dessous:

Monsieur et cher camarade, Croyez que nous nous intéressons particulièrement à l'Union Fédérale de la situation des veuves de militaires de carrière qui sont actuellement si défavorisées et il vous suffira de lire le *Journal des Mutuels*, édition spéciale de l'U. F. paru cette semaine pour vous en convaincre (article de M. Ch. Quart).

Vous varrez également dans le compte-rendu du Congrès de Gérardmer qui sera publié dans ce journal, que la question sera exposée dans mon rapport sur les pensions de veuves.

Une proposition de loi va être déposée ces jours-ci pour améliorer la situation de ces veuves en même temps que celle des veuves de fonctionnaires dont les maris sont morts pour la France avant le 14 avril 1924.

Croyez, Monsieur et cher camarade, à mes sentiments dévoués.

La secrétaire générale adjointe: EL. CASSOU.

Ecole militaire d'infanterie

MM. Appletto et Cazala, sergents au 9^e d'infanterie, ont été reçus à l'Ecole militaire d'infanterie en 1927.

Intendance

M. Bonafé, élève officier, ayant satisfait aux examens de sortie de fin de cours, est nommé officier d'administration de 3^e classe de réserve du service de l'intendance de la 17^e région.

M. Feuillera est nommé officier d'administration de 3^e classe de réserve du service des subsistances militaires de la 17^e région.

CAHORS

CAHORS ET L'EMBRASEMENT DU PONT-VALENTRE

Le Quercy, qu'un grand voyageur n'a pas craint d'appeler la Terre des merveilles, ne mérite pas seulement ce titre par les splendeurs voisines et si différentes de Rocamadour et de Padirac, l'éclat du Cirque de Montvalent, la majesté et l'élégance du château de Castelnaud, de Montal et d'Assier. La partie méridionale du Lot vaut la septentrionale...

Cahors est un centre de tourisme, dont le renom n'égale malheureusement pas encore la haute valeur. Les environs sont d'une beauté aussi prenant que variée. Le cours inférieur du Lot avec des sites tels que Luzech, Belaye et Puy-l'Evêque, les cours supérieurs avec Vers et ses falaises, le défilé des Anglais, Saint-Cirq-Lapopie, Calvignac et Cajarc, la vallée du Célé, dont Cabrerets est le plus proche attrait mais qui en compte tant d'autres, réservent à leurs visiteurs des surprises et des ravissements inoubliables...

La Ville elle-même reste une des mieux pourvues du Midi en monuments de toutes les époques. Depuis la domination romaine jusqu'à la Révolution, elle a fait figure de Capitale de province et brillé souvent d'un vif éclat. Presque chaque siècle l'a dotée de grands édifices qui subsistent intactes ou restent préservés de l'oubli par d'importants vestiges. Cahors a des remparts du XV^e siècle, plusieurs de ses portes, une théorie de tours, une multitude de vieux logis autour de restes de palais, une cathédrale à coupoles qui sont un assemblage de chefs-d'œuvre de tous les styles, d'autres églises intéressantes, un Boulevard pittoresque, des places et des promenades charmantes, parées de beaux monuments modernes. Mais il est surtout fier de son Pont-Valentré, ce Pont du Diable dont les trois formidables tours, les avant-bees aux parapets crénelés, les vertigineux escaliers, les défenses extérieures font, de l'aveu de tous les archéologues, un exemplaire sans rival de l'art militaire au début du XIV^e siècle...

Au grand soleil, cet ouvrage est splendide. Rouissant des flammes d'un immense feu d'artifice, il arracha des cris d'admiration aux spectateurs de l'embrasement de novembre 1926. Le 12 juin 1927, ce miracle se renouvela avec plus d'ampleur encore, et plus de perfection, et l'on verra, sur le miroir large de 120 mètres que le Lot étale sous les sept arches du Pont du Diable, toutes les lueurs d'un enfer improvisé empourpurer les berges, depuis la Fontaine des Chartreux, jusqu'à la tour du Pal, tandis que le pic d'Angély et l'Ermitage s'illumineront des reflets d'un fantastique et factice incendie...

Aux Cadurciens émerveillés doivent se joindre attirés par si rare spectacle, de nombreux étrangers qui, après avoir crié eux aussi le fameux « Yo qu'un Couu! » iront les jours suivants en chercher de nouvelles preuves dans les vallées du Lot et du Célé!

Eug. GRANGIÉ.

VOIRIE

Une promenade bourgeoise sur le quai Champollion permet de constater que la place St-Etienne n'a pas été nettoyée depuis l'inondation.

L'égout qui conduit les eaux de la rue au Lot est bouché, et les eaux se répandent sur la place, sur le quai, où elles croissent.

Les promeneurs s'arrêtent, regardent, parlent; et tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de porter leurs pas loin.

A un prochain passage, ils constateront, peut-être, qu'un nettoyage qui s'impose aura été fait!

L. B.

Hymnéo

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. René Delpéch, cliché-typographe à l'imprimerie du « Journal du Lot » avec la charmante Mlle Marie-Louise Lapyade, également employée à l'imprimerie.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Association des propriétaires

L'assemblée générale de l'Association des Propriétaires de Cahors aura lieu le dimanche 5 juin, à dix heures du matin, au Palais des Fêtes, dans la grande salle de MM. Païta et Feydel.

Cette association a pour objet la défense de la propriété bâtie et de la propriété individuelle.

L'ordre du jour de la séance comprend:

L'adoption des statuts.

L'élection du Conseil d'administration.

Les Propriétaires qui désirent faire partie de l'Association et assister à la séance, peuvent se faire inscrire chez M. Delmas, 12, rue Feydel, trésorier provisoire et chez M. Riols, 4, rue Feydel, secrétaire provisoire.

Le prix de la cotisation est de cinq francs.

La pêche

Les adjudicataires de pêche de la rivière du Lot sont convoqués mercredi, 1^{er} juin à 10 heures 1/2 dans une salle du Café de Bordeaux, à l'effet de constituer une association ayant pour objet la défense des droits et intérêts communs des fermiers de pêche et la protection du poisson.

DERNIERE HEURE

Election legislative

Voici les résultats de l'élection législative de l'Aube: Inscriés 57.707; votants: 53.114; suffrages exprimés 51.936. Ont obtenu: MM. Piard (communiste), 15.824 voix; Henri Bou (républicain-démocrate), 14.465; Michaud (S. F. I. O.), 8.271. Lenfant (U. R. D.), 6.905; Lefoyer (radical-socialiste), 6.434; Royer (indépendant), 34. Il y a ballottage.

DEPECHES

Paris, 11 h. 40.

A LA CHAMBRE

La Chambre, ce matin, sous la présidence de M. Henry Paté, a continué la discussion du projet de loi, en faveur de la question du monopole des allumettes.

Au nom du groupe socialiste, M. Canavelli a combattu le projet et a déclaré que les socialistes voteront contre.

M. Poincaré a répliqué en affirmant que le projet ne touche pas la question de principe, car il n'est pas question de céder le monopole. Il s'agit, simplement, de l'affermir.

L'aviateur Lindbergh a été reçu par le roi d'Angleterre

Le roi d'Angleterre a reçu, ce matin, l'aviateur Lindbergh qui a déjeuné ensuite avec le prince de Galles.

Lindbergh rentrera jeudi à Paris

Lindbergh a décidé de retourner aux Etats-Unis, après avoir reçu quelques avis officiels de Washington.

Lindbergh arrivera, au Bourget, en avion, jeudi matin.

Il fera une visite d'adieu et regagnera Cherbourg en avion, jeudi, dans l'après-midi.

Il s'embarquera sur le paquebot « George Washington ».

HEUREUSE IDEE

Faites vous-même un litre de bon vin fortifiant en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. Instantanément vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang et guérir la faiblesse, le surmenage, l'anémie. Le flacon de Quintonine, 4 fr. 50. Pharmacie Orliac à Cahors.

POUR CAUSE DEPART

A vendre chambre à coucher noyer massif. Meubles divers, objets d'art. Villa des Iris, Quai Cavaignac (1er étage) de 2 h. à 6 h.

A VENDRE

3 C. V. CITROËN 3 places état neuf S'adresser MAILHOL, Inst' à Terrou (Lot)

MAISON à VENDRE

Située rue du Château du Roi, n° 9. Pour tous renseignements S'adresser 4, rue St-Barthélemy

A vendre batteuse Brouhot double nettoyage, une locomobile à retour de flamme de 6 à 7 chevaux. Le tout en très bon état S'adresser à M. SERRES à DURAVEL

ETUDES

DE Maître PEYRICHOU Notaire à CABRERETS (Lot) et de Maître Pierre HUARD AVOUÉ à CAHORS

VENTE MOBILIERE

Après décès de Monsieur BASTIDE Cyrien et de Madame Pauline VINNAC, quand viendront mariés, domiciliés à Gendrou, commune de Sabadel, canton de Lauzès (Lot).

On fait savoir à qui il appartiendra: Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil départemental du Lot, le six janvier mil neuf cent vingt-sept, enregistré, et régulièrement signifié et devenu définitif.

Il sera procédé le Dimanche dix-neuf Juin mil neuf cent vingt-sept, à quatorze heures, en la maison BASTIDE, à Gendrou, commune de Sabadel, par le ministère de Maître PEYRICHOU, notaire à Cabrerets, à ces fins commis, à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers consistant en: literie, tables, chaises, ustensiles de ménage, etc., etc... dépendant des successions BASTIDE. Au comptant, 12 0/0 en sus des enchères.

Pour extrait. P. HUARD

Session budgétaire. — Le conseil municipal, après examen, approuve le compte administratif du maire pour l'exercice écoulé.

Il décide que la taxe vicinale continuera à remplacer l'ancien système des prestations, et vote le projet du budget primitif pour 1928 et supplémentaire pour 1927.

Eclairage électrique. — M. le maire communique au conseil le dossier se rapportant à la concession d'énergie électrique et à l'établissement des nouveaux prix d'éclairage.

Le conseil décide de renvoyer l'examen de la question à une séance ultérieure.

St-Céré

Foire. — Favorisée par un temps magnifique, notre foire du 23 mai a été très importante. Voici les cours des divers marchés:

Veaux, de 6 fr. à 7,50 le kilo; bœufs de travail, de 4,600 à 5,300 fr.; bouvillons, de 2,600 à 3,300 fr.; vaches de 3,600 à 4,000 fr.; génisses, de 2,400 à 2,800 fr., le tout la paire.

Porcs pour la charcuterie, de 360 à 370 fr. les 50 kilos; porcelets, de 140 à 180 fr. pièce; brebis, de 110 à 130 fr.

Froment, 115 fr.; seigle, 95 fr.; sarrasin, 92 fr.; avoine, de 42 à 45 fr.; pommes de terre, 48 fr., le tout le sac de 80 litres.

Le marché: Poulets, 6,50; poules, 6 fr.; lapins, 3 fr.; le demi-kilo; œufs, 5 fr. la douzaine; beurre 13,50; fromage du Cantal 7,50; roquefort, 8 fr. la livre; petits fromages de chèvre, 8 fr. la douzaine.

Beaucoup de légumes et de plants le tout vendu aux prix habituels.

Arrondissement de Gourdon

Alvignac

Fête sportive. — Samedi 4, dimanche 5, et lundi 6 juin, fête sportive, avec les concours des établissements Benzangon, Suze, Peugeot et Dubonnet et Rhum St-Georges.

Samedi, salves d'artillerie, bal de nuit. Dimanche, salves d'artillerie, réception de Capitaine Masc Misc Kool, courses cyclistes, à pied, concert, bal de jour et de nuit, feu d'artifice.

Lundi, jeux divers, bombardements, bal de nuit, etc.

Labastide-Murat

Probité. — Le jour de la dernière foire de Labastide, M. Marcel Lalo, greffier de la justice de paix de Lauzès, propriétaire à Ramaillet, trouva sur la voie publique, au foirail des bœufs un portefeuille renfermant 1.700 fr. de billets de banque.

Une pièce d'identité incluse dans le carnet permit à M. Lalo de remettre aussitôt à M. Isidore Delsahut, propriétaire à La Devèze, mutilé de guerre, ledit portefeuille, qu'il avait perdu.

Nous adressons nos bien sincères félicitations à M. Lalo et sommes heureux que M. Delsahut ait pu rentrer en possession de son avoir.

Salviac

Foire. — Notre foire fut assez importante malgré les grands travaux du moment; tous les foirails étaient bien approvisionnés. Cours:

Bœufs de boucherie, 230 à 245 fr. les 50 kilos; bœufs de travail moins lourds, 185 à 250 fr.; vaches de lait, 5 fr. 50 à 6 fr. 50 le kilo.

Marché aux moutons: Moutons gras, 2 fr. 25 à 2 fr. 50 le demi-kilo; agneaux, 3 à 3 fr. 25 le demi-kilo; moutons d'élevage, 130 à 160 fr. pièce; brebis avec agneaux, 300 à 360 fr.

Porcs gras, 350 fr. les 50 kilos poids vif; quelques nourras se vendirent à raison de 250 à 300 fr. pièce.

Marché à la volaille: Poules vieilles, 4 fr. 75; poules ordinaires, 5 fr.; poulets de grains, 5 fr. 50; pintades, 6 fr.; lapins, 3 fr.; dindes, 5 fr. 50; chevreux, 2 fr. 50 à 3 fr.; le tout le demi-kilo; pigeons, 8 à 12 fr. la paire; les œufs se maintiennent entre 4 et 5 fr. la douzaine; œufs de canards pour la reproduction, 12 fr. 50 à 15 fr. la douzaine. Beaucoup d'oisons vendus à raison de 32 à 38 fr. la paire, canards communs, 8 à 10 fr.; canards multicolores, 18 à 22 fr.; le tout la paire.

Halle aux grains: Affaires nulles. Avoine, 70 à 73 fr.; pommes de terre, 60 fr.; les 50 kilos.

Jardinage très important. Choux pommes, 1 fr. à 1 fr. 50; artichauts, 0 fr. 50 pièce; pommes de terre nouvelles, 1 fr. 50; pois, 1 fr. 25 le demi-kilo; asperges, 3 fr. à la botte; choux-fleurs, 2 fr. à 2 fr. 50 pièce; fraises, 2 fr. l'assiette; carottes, poireaux et navets, 2 fr. la botte; radis rouges, 0 fr. 25 le paquet; salades, 0 fr. 30; scorsonères, 1 fr. 50 la botte.

Vins très demandés, 600 à 650 fr. la pièce, tous frais en sus. Fourches, 5 à 6 francs; râteaux, 4 fr. 50.

Marché languissant sur les bois de chauffage et fagots. Le prix du foin nouveau n'est pas encore fixé.

Nombreux marchands forains et étalagistes.

Souillac

Succès scolaire. — Nous sommes heureux de relever les beaux succès remportés par nos écoles aux deux derniers concours des bourses.

Ecole des filles: Candidates reçues aux bourses de deuxième série: Mlles Esther Alan, Marguerite Darnis, Elodie Delcayre, Thérèse Fontès, Marguerite Valade, toutes cinq élèves de Mme Coléda. Bourses de 2e série, reçue, Mlle Fernande Pugno, élève de Mme Bladié.

Ecole de garçons: Les deux candidats présentés par M. Souillac, directeur du C. G., MM. Laval et Serres ont été reçus en 2e série.

Nos félicitations aux lauréats et à leurs excellents professeurs.

Lavergne

Une agression. — La jeune Marie C..., âgée de quatorze ans, de la commune de Lavergne, se rendait, le jour de la dernière foire, à Gramat en compagnie de Mme Mazot, vers 11 heures et demie du matin, lorsqu'elles furent rejointes par un inconnu qui bouscula Mme Mazot et, faisant allusion au petit sac que la jeune Marie portait à la main, lui dit sèchement:

« Donne-moi ça! » La jeune fille prit peur et retourna à toutes jambes vers Lavergne, poursuivie par l'étranger, lorsqu'ils rencontrèrent heureusement une voiture venant en sens inverse et se rendant à la foire qui fit fuir l'inconnu à travers champs.

La jeune fille fut rassurée aussitôt et donna le signalement de l'étranger, mais comme le fait s'était produit le 16 mai et qu'elle ne porta plainte à la gendarmerie que le 24, il fut — on le comprend sans peine — impossible à cette dernière de retrouver les traces de ce triste individu. Elle ne put tout au plus, que recueillir de vagues renseignements qui ne donnèrent aucun résultat.

tre ami Elie Salles, propriétaire à Tafet commune de Vire avec la gracieuse Jeanne Varennes de Pech-Calvert, petite-fille de M. P. Varennes, le sympathique conseiller municipal de Floressas.

Aux parents nous adressons tous nos compliments et aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

D.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira dimanche prochain à 8 heures pour sa session budgétaire.

Prayszac

Fête Sportive. — Nous avons le plaisir d'annoncer que par suite de la plus grande ampleur donnée au programme déjà amorcé, la date de la fête sportive organisée par le Stade Prayszacois a été définitivement fixée au dimanche 19 juin.

St-Cirq-Lapopie

Pour de nouvelles foilles. — Il y a deux ans, un commencement de fouilles eut lieu dans les ruines de l'ancien château-fort des barons de Cardillac. Ces fouilles, quoique fort insuffisantes, donnèrent des résultats appréciables, particulièrement dans les ruines du donjon.

Il serait à souhaiter qu'elles soient reprises sur une plus grande échelle, et comme nous n'ignorons pas que l'argent est le nerf de la guerre, nous voulons espérer qu'on nous viendra en aide pour les reprendre dans le plus bref délai possible.

Arrondissement de Figeac

Figeac

2e Foire. — Notre deuxième foire de samedi n'a pas eu son importance habituelle en raison de l'abstention d'un grand nombre d'agriculteurs occupés aux travaux de rentrée des foins favorisés par un temps à souhait pour le séchage des foins. Malheureusement beaucoup de plants d'été arrosés souffrent de ce temps sec encore aggravé ces jours-ci par un vent incessant soufflant tantôt du sud, tantôt de l'est.

Peu de blé, vendu 140 fr. l'hectolitre; avoine, 55 à 60 fr. Quelques chevreux de l'arrière-saison avec augmentation sur les derniers cours, 5 fr. le kilo; Cantal, 12 à 13 fr. le kilo; Beurre, 16 à 17 fr. le kilo; Œufs, 4 fr. 75 la douzaine; Poules, 9 fr. 10; Poulets, 13 fr. 10; Lapins, 6 fr. le tout le kilo; Pigeons, 6 fr. la paire.

Cirque. — Les amateurs de ce genre de spectacle pourront bientôt se divertir. On nous annonce en effet que l'« Australian Circus » qui n'est pas un inconnu pour Figeac, puisqu'il y a donné une représentation, vient s'installer sur la Place Vival, lundi prochain, 7 juin.

Cajarc

Foire. — Notre foire avait attiré beaucoup de monde, le foirail était bien approvisionné et il s'y est traité beaucoup d'affaires. Cours:

Œufs, 4 fr. 75 à 5 fr. 25 la douzaine; volailles vieilles, 5 fr. 75 à 6 fr.; poulets de grains, 7 fr. 50 à 8 fr.; lapins domestiques 2 fr. 25 à 2 fr. 50; chevreux, 3 fr. 25 à 4 fr.; le tout le demi-kilo; petites oies, 35 à 50 fr.; petits canards, 9 à 10 fr.; canards multicolores, 15 à 18 fr.; oies à engraisser, 25 à 30 fr.; petits poussins, 1 fr. à 1 fr. 30, le tout la paire.

Avoine, 45 à 55 fr.; maïs, 100 à 125 fr.; pommes de terre, 25 à 30 fr., le tout l'hectolitre.

Bœufs de Salers, 6.500 à 6.800 fr.; vaches de Salers, 3.000 à 4.000 fr.; bœufs de labour, 4.500 à 5.000 fr.; vaches de labour, 3.200 à 3.800 fr., le tout la paire; chèvres, 150 à 200 fr. la pièce; porcelets, 125; à 250 fr. la pièce suivant âge et grosseur.

Vieilles de boucherie: Veau, 4 fr. 25 à 5 fr. 25; moutons, 3 fr. 75 à 4 fr., le tout le kilo poids vif.

St-Jean-Laposte

Brûlée par une lampe qui explose. — Mme Rougès, de La Verniole, avait allumé une lampe à essence pour les besoins de son ménage. Cette lampe fit explosion et brûla grièvement quatre personnes dont un bébé de dix mois.

Laurettes

Foire. — Notre foire de mai a eu son importance habituelle. Vente lente sur le bétail et baisse de 300 fr. par tête sur la foire d'avril.

Vente toujours très active sur les cochons de lait et hivernaires.

Comme l'an dernier, par suite du ralentissement des cours et des travaux pressants de l'été, notre prochaine foire ne se tiendra que le 17 octobre.

Soussceyrac

Conseil municipal. — Voici les principales questions qui ont été traitées au cours de la séance du conseil municipal.

Bureau de bienfaisance. — Le conseil approuve, après examen, les comptes du bureau de bienfaisance pour l'exercice écoulé et les projets de budgets primitif et supplémentaire établis par la commission administrative.

Assistance publique. — Plusieurs demandes d'allocations aux femmes en couches sont transmises avec avis favorable.

Arrondissement du cimetière. — Les achats, de plus en plus nombreux, de concessions perpétuelles au cimetière réduisent chaque année la zone libre affectée aux inhumations. Il y a lieu de procéder à l'agrandissement du cimetière dans sa partie nord à très bref délai.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne une commission qui sera chargée de procéder à l'achat du terrain et de remplir toutes formalités utiles en pareille occurrence.

Chemins ruraux. — Désireux de continuer son œuvre d'amélioration de la voirie communale, le conseil municipal, après délibération, s'engage à fournir la part de la dépense qui doit être portée à son compte. L'entretien des chemins ruraux dont le détail suit:

Chemin de Lalandrec, chemin de Carroufol, chemin de Treize, chemin de Lasbordes, chemin de Mespouillet, chemin de Belcamp, chemin d'Asfaux, chemin de Marguil.

Les syndicats intéressés devront verser intégralement le quart de la dépense.

bouvillons non dressés, de 1.800 à 3.000 francs; vaches de travail, de 3.000 à 4.000 francs, le tout la paire; veaux, de 6 à 7 francs le kilo, suivant grosseur et qualité; brebis avec agneaux, de 180 à 250 fr.; brebis seules, de 120 à 180 fr.; agneaux pour la boucherie, de 120 à 150 fr. la pièce.

Cochons tout poids, de 150 à 200 fr.; cochons de plus de trois mois, 250 à 400 francs, selon grosseur; cochons bons pour truffes avec majoration de prix de 15 à 20 fr.

Mévente sur les chevaux, dont le prix avait baissé jusqu'à 2 fr. 25 et 2 fr. 50 la livre.

Jardinage enlevé à des prix très rémunérateurs; pommes de terre nouvelles, et pois, 3 fr. le kilo.

Bonne journée pour le commerce local.

Douelle

La fraise. — Nous sommes en pleine cueillette. Tout un essaim de jeunes filles, venues des communes voisines travaille, à qui mieux mieux à la cueillette des fraises si parfumées que donne le fraiser à la Vicomtesse Héricard. Et puis, c'est le sol-généux emballage en paniers par des mains expertes à mesure en valeur la présentation des beaux fruits. Et, tous les soirs il y a bal pour se délasser, soit au quartier du Pont, soit à l'Ormeau.

Douelle travaille beaucoup actuellement et comme sa voisine, la localité de Gaillac, elle fait d'importantes exportations journalières aux pavillons des halles à Paris où la fraise du Lot jouit d'une réputation méritée.

Montcuq

Foire du 28 mai. — Les travaux des champs ayant retenu chez eux un grand nombre de cultivateurs, notre foire s'en est ressentie et peu d'affaires se sont traitées.

Voici les cours pratiqués: Bœufs de travail, de 5.500 à 7.000 francs; vaches de travail, de 4.500 à 6.000 fr.; génisses, de 3.000 à 4.000 fr.; taureillons, de 2.500 à 3.500 fr. le tout la paire.

Bœufs de boucherie, néant; veaux de lait, 7 fr. à 7 fr. 50; chevreux, 3 fr.; moutons gras, 4 fr.; agneaux de lait de 4 à 5 fr., le tout le kilo.

Moutons d'élevage, de 90 à 120 fr.; brebis de 100 à 130, la pièce.

Porcelets, de 250 à 350 pièce suivant la grosseur. Poules, 4 fr.; Poulets, 7; lapins, 2 fr. 75 le tout le demi-kilo; pigeons, de 6 à 8 fr. la paire; œufs, 5 fr. 25 la douzaine.

Oies, 50; oisons, de 35 à 40 fr.; canetons multicolores, de 25 à 30 fr.; canetons communs, de 15 à 18 fr., le tout la paire.

Halle aux grains, pas de transaction.

Hygiène et salubrité publique. — Il a été porté à notre connaissance que certains propriétaires s'empres-sent, lorsque leur vache a vêlé, de jeter dans le ruisseau du Fraysse, au lieu de l'enfourir, l'enveloppe fécale.

Cette façon de procéder de leur part, contamine sûrement les eaux et peut occasionner une grave épidémie.

Ces propriétaires ignorent, sans aucun doute que les règlements sur l'hygiène interdisent d'une manière la plus formelle de déverser, dans les cours d'eau, toute matière susceptible de nuire à la santé publique et que des sanctions très sévères pourraient être requises contre eux, s'ils venaient à être pris.

Nous espérons qu'à l'avenir les divers intéressés tiendront compte de notre avis et qu'ils s'abstiendront de porter au ruisseau ce qui doit être mis en terre.

Puy-l'Évêque

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal, sous la présidence de M. Rouma, maire conseiller général, s'est occupé des affaires suivantes:

Plusieurs réclamations de voirie sont renvoyées à M. Bourdarel, agent voyer cantonal.

Une demande de sursis pour incorporation en faveur de M. Crispel, étudiant à l'école de santé de la marine, reçoit un avis favorable.

Une réclamation d'alignement au cimetière est renvoyée à la commission des travaux publics.

Quelques questions d'assistance sont solutionnées.

Le conseil vote une subvention de 50 francs pour les bourses d'apprentissage.

Une somme de 50 francs est votée pour amorcer une réparation au clocher de l'église de Puy-l'Évêque, classée monument historique.

Une subvention de 100 francs est également votée à Mme la directrice de l'école enfantine pour achat de jouets.

Le conseil donne ensuite avis favorable à une demande de la Société des carboniques liquides et forces électriques du Lot pour concession de l'électricité aux services publics, sans déclaration d'utilité publique.

À la demande des conseillers des sections, le conseil, à l'unanimité demande respectueusement à M. le directeur des Carboniques liquides du secteur de Lauzès de dresser les devis et plans de l'électrification des sections, projet qui a été promis depuis plus d'un an. Le conseil invite M. le maire à demander un concessionnaire de la commune par exploit d'huissier; 1° de donner par où ou par non s'il veut éclairer les sections aux conditions du cahier des charges; 2° l'inviter après plusieurs réclamations dont il n'a été tenu aucun compte à remplacer les ampoules de l'éclairage public qui sont usées depuis longtemps et cela dans le délai de 8 jours.

Passé ce délai, on pourvoira à leur remplacement à ses frais.

M. le président fait ensuite connaître qu'il a obtenu des pouvoirs publics une subvention s'élevant à 32 0/0 pour le projet d'adduction d'eau potable s'élevant à 296.000 francs.

Il estime que la somme restant à trouver est beaucoup trop lourde pour la commune qui doit faire aboutir en même temps l'électrification des sections que tous les intéressés à ces deux projets doivent chacun de leur côté faire des sacrifices s'ils veulent les voir aboutir.

Il en est ainsi décidé et la séance est levée.

Floressas

Carnet blanc. — Jeudi, 2 juin, sera célébré à Floressas le mariage de no-

ver Mme R... Celle-ci saisie par les chevreux fut renversée et battue.

Le gendarmier a dressé procès-verbal et le parquet a ordonné une enquête.

Les emballages au retour

La Confédération nationale des expéditeurs et producteurs de denrées périssables avait demandé, le 25 mai, au ministre des travaux publics, de rétablir le tarif G. V. 16-116 applicable aux emballages vides en retour et remplacé, depuis le 1er mai, par une tarification G. V. et P. V., dont le taux ne permet plus le retour des emballages aux centres d'expéditions.

Le ministre a fait connaître que le comité des grands réseaux avait été saisi à fin d'enquête et qu'une décision interviendrait sous très peu de jours.

Les champignons

Fait assez rare à cette saison, on a apporté à la vente des champignons provenant des châtaigneraies des environs. Quelques gourmets ont pu s'en régaler, mais les habitants et les visiteurs notamment, de notre région, n'aiment pas beaucoup l'apparition de ces excellents cryptogames à cette saison, car ils n'oublient pas que le mildiou est un champignon dont des conditions climatiques identiques favorisent le développement.

Les engrais en France

La consommation des engrais en France a suivi les progressions suivantes:

Sulfate d'ammoniaque: En 1912, 90.000 tonnes; En 1925, 261.000 tonnes.

Superphosphate minéral: En 1912, 2.040.000 tonnes; En 1925, 2.200.000 tonnes.

Représentation théâtrale

On nous annonce que la Tournée Norville (Théâtre d'Art et d'Éducation) va venir donner au Théâtre de Cahors une représentation classique composée de *Athalie* et la *Force du Cœur*, le vendredi 10 juin prochain.

Troupe de tout premier ordre.

Les Sports

Vel-Auto-Lotels

Disputée par un temps superbe, 10 coureurs au départ. Owiller crève à Douelle et abandonne dans la côte de Crayssac. Janot s'échappe et prend de l'avance; il gagne la prime de 10 fr. offerte par le comité de la fête de Crayssac. Derrière, la chasse s'organise. Sabié fait une chute et abandonne. Dore se trompe de route et perd ainsi tout espoir d'arriver. Despaux qui était dans le 2e peloton crève à Espère et laisse partir ses camarades. Janot augmente sans cesse son avance et c'est par 6 minutes d'avance qu'il enlève la course.

Voici le classement: 1er Janot, 1 h. 50 minutes; 2er Jasso, 1 h. 56 minutes; 3er Durand, 1 h. 56 m. 5 secondes; 4er Despaux, 1 h. 59 m. 5 Joulas.

Arrondissement de Cahors

Espère

À la gare. — Notre gare est actuellement toute parfumée de la bonne odeur des fraises qui parient à pleins wagons pour Paris. Les expéditions des communes voisines, dont les apports sont de plus en plus nombreux, donnent à notre station une gaie animation qui se poursuivra encore pendant une quinzaine.

